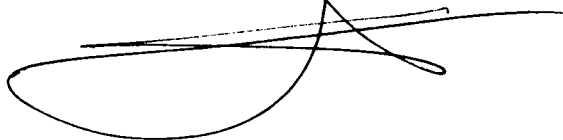


Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - B2026/015134 - 2001 B 01204 - 384 748 836 - AUDITS ET
PARTENAIRES

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
384 748 836 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT
P. / EXIGO 2
Thomas SPALANZANI

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thomas SPALANZANI', is written over the printed name.

Désignation de l'entreprise : SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 18 rue de la Tuilerie		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 4 7 4 8 8 3 6 0 0 0 3 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122025	N-1 31122024					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 736			
		Fonds commercial	AH	AI	467 361	467 361		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 463	97		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
		Participations	CS	CT	83 676	83 676		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	559 236	8 199	551 037	551 134	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ		4 319		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 082 790	48 835	1 033 955	1 276 693
		Autres créances (3)	BZ	CA	66 358		66 358	99 997
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	72 879		72 879	25 789
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 548		6 548	767	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 228 574	48 835	1 179 739	1 407 566	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 787 810	57 033	1 730 777	1 958 700	
Renvois (1) Dont droit au bail.		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS AUDITS ET PARTENAIRES				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 633 612)	DA	633 612	633 612	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	63 620	63 620	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 865	3 865	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	102 058	70 843	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 795	31 215	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	806 951	803 156
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	618		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	26 036	21 897	
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	375 219	537 258	
	Dettes fiscales et sociales	DY	364 363	414 685	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 502	389	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	153 087	181 315	
	TOTAL (IV)	EC	923 826	1 155 544	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 730 777	1 958 700	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	923 826	1 155 544		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	618			

Désignation de l'entreprise : SAS AUDITS ET PARTENAIRE							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 823 266	FH		FI	1 823 266	
		FJ	1 823 266	FK		FL	1 823 266	
	Chiffres d'affaires nets*						2 131 008	
	Production stockée *					FM	(4 319)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	13 510	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 698	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 838 155	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	828 819	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	21 405	
	Salaires et traitements *					FY	655 195	
	Cotisations sociales (10)					FZ	306 222	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobili-} \\ \text{-sations} \end{array} \right.$	- dotations aux amortissements * (14)			GA	97	
			- dotations aux dépréciations			GB		
			Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC	15 100	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	5 819	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 832 657
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	5 498	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	209	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	209	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	648	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	648	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(438)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 060	
							43 027	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	1 407	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 407)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 265 10 405	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 838 364 2 194 323	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 834 569 2 163 108	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	3 795 31 215	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RC		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A3		
	dont cotisations facultatives Madelin A10	A4		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 730 777 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 838 364 euros** et un total **charges** de **1 834 569 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **3 795 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2022-06), et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des

Règles et Méthodes Comptables

nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers présenté ci-dessous :

Evolution de la présentation de l'actif et du passif :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
448600	448100	Etat Charges à payer
448700	448210	Etat - Produits à recevoir
518600	518100	Intérêts cours bancaires
518700	518800	Intérêts bancaires à recevoir

Evolution de la présentation du compte de résultat :

Ancien comptes	Réformes ANC 2022-06	Intitulé
675200	657201	Val Compta Immo Cor. Cédées
791010	649000	CNCC - RBT frais de déplacmnt
791120	649100	IJ CPAM HENNER

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu pendant l'exercice clos le 31/12/2025.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Valeur Mobilière de Placement

A la date d'arrêté des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à la valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives

d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail.

L'engagement de retraite est calculé selon les hypothèses retenues ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales : 45%
- Turn over : 27.6% dégressif
- Augmentation annuelle des salaires : 2.33% constant

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan et la dette actuarielle est de 3876 euros.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Règles et Méthodes Comptables

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Régime de Groupe

La société mère SARL EXIGO se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- ☐ - sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- ☐ - sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- ☐ - locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- ☐ - autres engagements.

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
384 748 836 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 795,09 euros en intégralité à la distribution de dividendes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de prélever une somme de 46 204,91 € sur les réserves facultatives afin de porter le montant total de la distribution de dividendes à un montant global de 50 000 €, soit un dividende d'environ 17,99 € par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

90 011,81 euros, soit 32,39 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 90 011,81 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

NEANT

Certifié conforme
Le Président

